



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 02 mai 2017**

Convocation en date du 21 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Anne Marie DEFAY, Mme Sonia DOS REIS.

Absents représentés :

Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Absents excusés : Mr Daniel BLANC

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 30 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – VENTE FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de délocalisation du foyer municipal, avenue du Rhône.

Actuellement, le bâtiment abritant le foyer municipal se situe rue du milieu.

Au vu du projet de délocalisation de ce dernier, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de ce bâtiment en précisant que le choix de l'acquéreur sera défini en fonction de la proposition de prix et sur le projet d'aménagement du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente du foyer municipal, rue du milieu

II – VENTE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la remorque de marque Mecanorem, acquise en 2003, n'est plus utilisée par les services techniques et propose la vente de ce matériel à Mr BOUCHER Julien pour un prix de 950.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la remorque pour un montant de 950 € TTC à Monsieur BOUCHER Julien,

III – INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'une vidéosurveillance sur différents points de la commune :

- Place de l'Eglise,
- Place de la poste et square des anciens combattants
- Square rue vieille
- Salle polyvalente
- Bibliothèque.

Il explique que différents matériels seront mis en place, selon le lieu d'installation.

Le coût estimatif est de 40 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, 2 abstentions, 15 pour et 0 contre, approuve le projet d'installation d'une vidéo surveillance sur les 5 points de la commune cités ci-dessus.

IV – SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	en €
St Pierre Chante	450
Club de l'Amitié	300
CNP Club Nautique de la Platière/ Subvention exceptionnelle	350
Flashdance	2250
Aviron Pétribocien Subvention exceptionnelle	700 2000
Association sportive collège Gaston Baty	110
Sou des Ecoles	3 300
Riveraine Sports	2250
J.A.D.	750
Ecole de musique Gambadon Maclas	50
Pilat tonic de Maclas	200
Association les Amis de l'Île de la Platière	150
Association Don Sang Pélussin	100
Jeunes sapeurs-pompiers	250
Team running Pilat	150
Saint Hubert	350

Association sportive St Jean	110
Foot Mont Pilat	400

V – REFECTION TOITURE ANCIENNE BIBLOTHEQUE ET CHAPELLE, RUE DU MILIEU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'ancienne bibliothèque et de la chapelle, rue du milieu pour un coût estimatif de 40 000.00 € HT et propose le lancement d'une consultation

En concomitance, il convient d'effectuer un rapport diagnostic repérage amiante avant travaux et de lancer une consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection de la toiture de l'ancienne bibliothèque et de la chapelle, rue du milieu et autorise monsieur le Maire à lancer la consultation de marché pour ce projet et pour le rapport diagnostic repérage amiante avant travaux

VI – MARCHÉ DE VOIRIE

• Programme voirie 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie 2017 approuvé par délibération n° 27-09-16-1 ainsi que le programme voirie 2016, approuvé par délibération n°23-02-2016-11 :

Il expose au Conseil Municipal des modifications apportées sur les programmes 2016 et 2017 et propose le programme voirie 2016-2017 comme suit :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| 1) Quartier du Soleil | 2) Place du Biez |
| 3) Chemin des clôtres | 4) Carrefour Les clôtres – Matricon |
| 5) Chemin vieux | 6) Petite cour école |
| 7) Chemin des 4 mas | 8) Place du Sioult |
| 9) Passage Donzelle | 10) Route de Chezenas |

Le coût estimatif du programme 2016-2017 est de 101 572.75 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme voirie 2016 - 2017 d'un montant de 101 572.75 € HT.

• Maîtrise d'œuvre : programme voirie 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie 2016-2017 approuvé par délibération n°02-05-2017-8 en date du 02 mai 2017 et propose au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre du programme voirie 2016-2017 à 3D infrastructures pour un montant de 6 348.30 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier la maîtrise d'œuvre du programme voirie 2016 - 2017 à 3D Infrastructures pour un montant de 6 348.30 € HT.

VII – ELECTION DELEGUE COMMUNE A LA SPL

Monsieur le Maire expose que les premiers administrateurs du conseil d'administration de la SPL ont été désignés dans les statuts pour une durée initiale de 3 ans. Il convient donc de renouveler le mandat des administrateurs siégeant au Conseil d'Administration de la SPL du Pilat Rhodanien et dans laquelle la commune de Saint Pierre de Boeuf possède 51 actions.

Le Conseil Municipal, unanime, désigne Mr Christian CHAMPELEY pour représenter la commune de Saint Pierre de Boeuf au conseil d'administration:

VIII – DECISIONS MODIFICATIVES

- **Décision modificative n°1 :**

Dépenses	Compte 2313 chapitre 23 :	- 20 000.00 €
	Compte 023 chapitre 023 :	- 20 000.00 €
	Compte 6718 chapitre 67 :	+ 20 000.00 €
Recettes	Compte 021 chapitre 021 :	- 20.000.00 €

- **Décision modificative n°2 :**

Dépenses	Compte 21538 chapitre 21 :	+ 19 500.00 €
	Compte 2313 chapitre 23 :	- 19 000.00 €
Recettes	Compte 024 chapitre 024 :	+ 950.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide les décisions modificatives n°1 et 2.

IX – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des barrières en remplacement de celles vandalisées courant mars 2017 sur la place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°02-05-2017-1	Vente du foyer communal
N°02-05-2017-2	Vente remorque
N°02-05-2017-3	Installation vidéosurveillance
N°02-05-2017-4	Subventions aux associations – année 2017
N°02-05-2017-5	Lancement consultation réfection toiture ancienne bibliothèque
N°02-05-2017-6	Lancement consultation réfection toiture chapelle, rue du milieu
N°02-05-2017-7	Désignation administrateur Conseil d'Administration SPL Pilat Rhodanien
N°02-05-2017-8	Programme voirie 2016-2017
N°02-05-2017-9	Contrat maîtrise d'œuvre voirie 2016-2017
DM1	Décision modificative N°1
DM2	Décision modificative N°2

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

